Image not found or type unknown

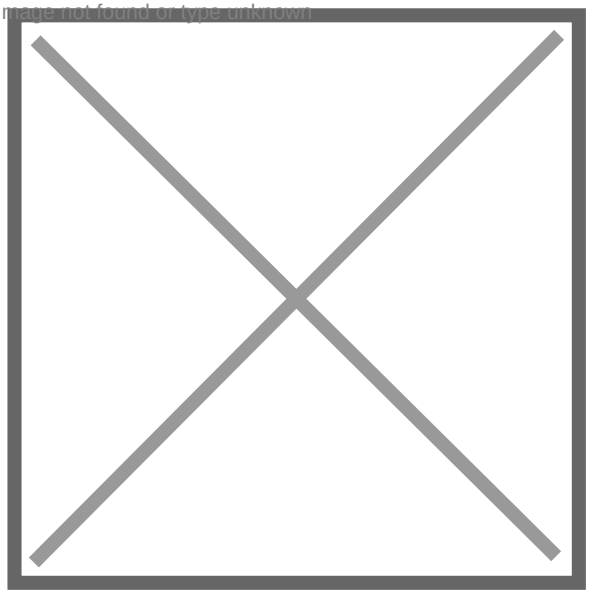

Arnaque a la consomation sur le net

Par **patoche0871**, le **11/07/2012** à **14:11**

Bonjour,
J'ai reçu un appeler, pour recevoir en essai des omega 3 pour 15 jours, je devais payer que les frais de port par carte bancaire.
Que j'ai accepter.
Suite à cette appeler, j'ai reçu le mois d'après un traitement pour 1 mois.
Je n'ai rien commander.
Ils ont retirer 49 € sur mon compte bancaire, comme ils ont le numéro de ma carte bancaire.
Suite à ce retrait sur mon compte, j'ai appeler le laboration.
La réponce, c'est normal, leurs contrat indique cette close.
Je n'ai jamais était afformer de cette close au téléphone avec le conseiller.
Je me demande si ils ont le droit d'arnaquer les personnes comme ils le font par carte bancaire et que peut-on-faire ?

Par **pat76**, le **19/07/2012** à **19:40**

Bonjour

Vous allez voir votre banquier de tioute urgence et vous lui demandez de changer de carte bancaire sinon les prélèvements vont continuez.

A l'avenir, évitez de passer des commandes par téléphone et de donner votre numéro de carte bancaire.

Vous n'avez signé aucun bon de commande?

Par **pat**, le **30/08/2012** à **14:27**

Plutot que de changer de carte bancaire, signalez à votre banquier qu'il n'a pas le droit d'accepter de payer sans votre accord en laissant débiter votre CB de 49 € alors que vous avez donné votre accord une seule fois pour les frais de port. Il doit refuser de'accepter de débiter votre compte bancaire sans avoir votre autorisation expresse pour d'autres demande de transactions. Par ailleurs, votre banquier doit vous rembourser ces 49 € conformément à l'article L 133-24 du code monétaire et financier. Il le sait trés bien mais attend votre demande.

Par **Nahno**, le **05/01/2013** à **14:35**

Bonjour,
Grace à un logiciel j'ai récupéré des photos sur mon disque dur, mais je me suis rendu compte aussi qu'il y avait enormément de photos ne m'appartenant pas . J'ai fait réparé mon ordi en decembre 2011,les photos sont antérieures a cette date, j'en conclu que mon informaticien a utiliser du matériel d'occasion, en avait-il le droit sans me prévenir. Voici la facture:Echange carte mere,processeur, mémoire, réinstallation et reparamétrage machine...pour un montant de 340 E. Qu'en pensez-vous , que feriez-vous à ma place?
J'ai d'ailleurs retrouvé le nom et l'adresse de l'ancien proprietaire des mémoires, cela me parait aberrant de la part d'un informacien d'agir comme cela!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés